



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 28 MAI 2009

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE
36 membres présents à l'appel.

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance à 20h20 et souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux et Mlle FOGOZ secrétaire municipale, ainsi que MM. GAMBONI, SARDA, VOLVERT, BOVEY du Service technique et le public présent à ces débats. Il salue également la presse représentée par M. NIPPELL pour le Régional. Messieurs les Députés J. HALDY et P. MODOUX se sont excusés.

1. APPEL

Présents :	36	membres
Excusés :	20	membres
Absents :	4	membres

Les conseillers excusés sont : Mmes BOUJON, HIRT, OGUEY-ARAYMON, REIGNER, ZOIA, MM. BUGNON, DUPERTUIS, FAVRE J.-C., FAVRE P., GENAINE, HENCHOZ, IUBATTI, KUPPER, MAYOR, MEGIAS, MORET, SEEGER, SOMMER, STUTZ, WINKLER.

Absent : Mme DE WATTEVILLE, MM. BOLAY, C. PINTO, SCHWEGLER

Avec 36 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du **23 avril 2009** est accepté, à la majorité et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. M.-E. FAVRE rappelle que le 17 mai passé ont eu lieu les votations fédérale. Le taux de participation a été de 46%. Les habitants de Belmont ont accepté par 77% de oui l'objet n°1, soit « les médecines complémentaires » et ont refusé par 52% de non l'objet n° 2 « l'introduction du passeport biométrique ».

Le président fait ensuite lecture de sa réponse à la lettre de Mme Rusconi, concernant la nursery de l'Espace cancoires, au cours de laquelle il l'invite à prendre connaissance du procès-verbal du conseil du 24 avril 2009, se trouvant dès demain, sur le site de la Commune.

Lors de la présentation par la Municipalité de la gestion et des comptes pour l'année 2008, la CG a informé les personnes présentes que dorénavant M. E. MONSUTTI assumerait la présidence de la CG en remplacement de M. P. SCHWEGLER qui, dès lors, resterait membre de la dite commission.

Le 13 mai, le président a assisté à la seconde partie récréative de la visite de la Commune, organisée par la CG. Cette visite a été enrichissante et appréciée. Un grand merci à la Municipalité pour sa grande disponibilité et son engagement.

Lors du précédent conseil, M. L. GILLIERON nous a fait part des informations concernant notre « course d'école » du 3 octobre prochain. Il espère que tous les conseillers ont d'ores et déjà réservé cette date et un bulletin d'inscription leur parviendra en même temps que les documents pour le conseil du 25 juin prochain.

M. R. SOMMER a eu la tristesse de perdre son père. Ce dernier est absent, mais il souhaitait, au nom du Conseil, lui transmettre ses sincères et respectueuses condoléances.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic.

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous saluer très cordialement au nom de votre Municipalité. Quelques informations de mon dicastère :

Protection civile

L'Office régional de Pully - Paudex - Belmont a été engagé du 1er mai au 14 mai pour installer et exploiter une cellule de téléphone d'information, dans le cadre de la mise en œuvre des premières mesures destinées à prévenir la propagation de la grippe A H1N1. Par chance, la Hotline est restée au stade de l'exercice et puisse-t-il en aller de même à l'avenir, tel est notre vœu. Il est rassurant pour le citoyen de se savoir protégé en amont, de manière proactive, et c'est dans ces moments qu'il prend conscience de l'importance d'une protection civile à son service.

Service Défense Incendie et Secours

Les rapports de gestion des dernières années ont fait état de la problématique que rencontrent les SDIS dans le cadre du recrutement de la relève.

Ce phénomène va en s'amplifiant et le moment est venu de prendre des mesures qui privilégient le maintien de l'efficacité sans faire exploser les coûts. C'est dans cet esprit que les Municipalités de Pully et de Belmont ont déclaré leur intérêt à augmenter la collaboration entre leurs SDIS.

Depuis le début de cette année, nous partageons le même Fourrier, et les réflexions sont engagées pour un processus de fusion. L'objectif est de garder nos compagnies respectives, dans leur caserne respective, mais d'unifier la chaîne de commandement. Le dernier mot appartiendra aux Conseils communaux de Pully et de Belmont.

Quant aux Communes de Lutry et de Paudex, cette commune a déjà intégré le SDIS de Lutry. A ce jour, nous travaillons déjà ensemble, dans le cadre des détachements de premier secours. A terme, une fusion à 4 n'est pas exclue. Mais c'est une musique dont la partition sera probablement aussi écrite dans le cadre de la future loi cantonale sur la défense incendie.

Police intercommunale

Depuis le 1^{er} mai, la Police intercommunale a un nouveau Commandant, en la personne de M. Dan Weber. Pully a pris congé du Commandant Cagna fin avril, atteint par la limite d'âge, et la Municipalité de Belmont lui a adressé ses sincères remerciements pour les 31 mois d'excellente collaboration entre sa Police et les Cancoires.

Dans le cadre de la campagne des pro et des anti polices municipales, votre Municipalité a, comme la plupart des communes vaudoises, adhéré au protocole d'accord intervenu en décembre 2008, entre les deux associations de communes et le Conseil d'Etat.

A ce jour, la Commission du Grand Conseil chargée de ce dossier en a fait de même. Prochain épisode : la ou les séances plénières du Grand Conseil, avant de donner la parole au Peuple souverain.

La Police intercommunale ne signale pas de faits particuliers sur notre territoire ces dernières semaines. Les contrôles de circulation ont été renforcés et la présence des patrouilles de sécurité de proximité est toujours autant appréciée. Des comptages de vitesses ont été effectués fin avril au chemin des Pralets et sur le tronçon intermédiaire de la route de la Cita. Les résultats sont les suivants : Pralets, vitesse moyenne à la descente : 25 km/h, 85 % roulent à moins de 31 km/h et la vitesse maximale mesurée est de 57 km/h à 21h23. Cita, vitesse moyenne à la montée (sens unique) 30 km/h, 85 % roulent à moins de 37 km/h et la vitesse maximale mesurée est de 59 km/h à la montée à 13h56. Les aménagements routiers existants sur ces 2 chemins sont donc conformes avec les normes fédérales pour le respect de la vitesse de 30 km/h. Pour mémoire, un dépassement de la vitesse prescrite de plus de 15 km/h en localité amène le contrevenant en préfecture, et le « bleu » joue la fille de l'air pour une durée toujours trop longue pour la personne concernée.

Fermeture de la Route de la Cita, au droit du Flonzel

La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a appointé l'audience au 8 juin 2009. Pour votre information, 3 des 4 recourants ont renoncé à verser le dépôt de garantie, dès lors leurs recours ont été déclarés irrecevables.

Tel qu'annoncé lors de votre séance précédente, nous ferons une information officielle, une fois la décision de justice entrée en force.

Politique de stationnement sur notre territoire

Suite à votre acceptation du préavis « un cheval = une écurie », votre Commission extraparlamentaire s'est réunie à 6 reprises depuis octobre 2007.

Le rapport de gestion 2008 vous indique tous les périmètres qui ont été traités. Nous avons aussi longuement débattu sur le modèle idéal, tant est qu'il existe, pour gérer le stationnement.

S'agissant des nouveaux lieux de parage, un emplacement a été accepté par votre Conseil, dans le cadre des travaux de l'entrée Ouest de notre localité.

14 places ont été construites, respectivement marquées, et elles ont déjà trouvé leurs usagers. Ce sont aussi quelques véhicules qui ont quitté le parking d'Arnier, ce qui est favorable pour la sécurité des enfants à la sortie de l'école.

Une deuxième zone a fait l'objet d'une étude détaillée, en collaboration avec un bureau spécialisé. Il s'agit du parking du Blessoney, dont la capacité peut passer de 21 à 48 places. Votre CCU, à qui nous avons présenté les différentes variantes, vous en a parlé lors de votre dernière séance. La Municipalité a prioritairement demandé l'avis de l'Office fédéral des routes, propriétaire du terrain, qui a préavisé favorablement à l'extension du parking. Aujourd'hui, un plan permettant la mise à l'enquête publique est en cours d'élaboration, puis l'objet sera soumis à votre décision par voie de préavis, en principe avant la fin de cette année.

Dans le cadre de ce dossier, nous devons aussi prendre en considération les « effets collatéraux » de la construction sur Lutry d'une salle privée pouvant recevoir environ 170 personnes, et pour lesquelles 17 places de parc sont prévues. Ce chiffre est le résultat des nouvelles normes SIA applicables dans le cadre du nouveau Plan directeur cantonal et son volet PALM. La Municipalité de Lutry, consciente qu'une partie des usagers utilisera inmanquablement les places de parcs sur Belmont, nous a informés de sa volonté de créer quelques places publiques en direction de la Croix. Néanmoins, la proximité immédiate du parking du Blessoney lui donne une attractivité certaine, qu'il s'agira de « juguler ». Les places à cet endroit ne bénéficieront donc pas de la gratuité, si vous confirmez le moment venu nos intentions.

A noter que 5 places privées ont aussi reçu votre approbation dans le cadre du projet « Espace Cancoires ». Celles-ci seront mises en location dès la construction terminée.

A ce stade, nous pouvons constater que le travail avec votre Commission a débouché sur des solutions pragmatiques, s'agissant de l'amélioration du nombre de places de parcs dans le périmètre du Bourg. Si nous ne comblons pas tous les manques théoriques, soit ceux découlant des prescriptions en vigueur, pratiquement, même les usagers de la Grande salle trouveront à nouveau des places publiques à proximité. Reste qu'au vu de l'investissement à consentir pour le parking du Blessoney, il ne sera plus possible de « raser gratis ».

S'agissant des autres périmètres, relevons que les problèmes rencontrés avec notre projet de parking au Signal ont amené tous les bordiers de ladite route à trouver une solution de stationnement sur leurs parcelles privées. Ceci a été possible grâce aux travaux communaux en cours dans le secteur, et à quelques « coup de canifs » dans la végétation privée, précédemment luxuriante mais en passe de le redevenir, au vu des plantations réalisées par les bordiers.

Les quelques places prévues en aval du viaduc à la route d'Arnier ont aussi trouvé grâce auprès des commissions citées plus haut. Dès que nous retrouverons du temps à consacrer au temps, nous nous attèlerons à ce travail, qui permettra aussi de donner à cette route une largeur plus en adéquation avec son statut de zone 30 km/h.

Reste le dossier « Rueyres » mentionné dans le préavis « un cheval = une écurie » pour qui les neurones devront encore « phosphorer ». Mais comme vous le savez, il n'y a pas des problèmes, il n'y a que des solutions !

Un préavis spécifique à la gestion du stationnement est agendé pour cet automne. Il vous présentera le résultat de nos travaux, ainsi que des propositions concrètes pour la gestion du stationnement sur notre territoire.

Avant de conclure, je tiens à féliciter la famille Fischer pour la médaille d'or de leur fille Pamela aux championnats suisses de natation synchronisée.
Je vous remercie de votre attention. »

M. M.-E. FAVRE remercie M. G. MUHEIM et cède la parole à M. G. MOSER :

« Collège

Toutes les factures concernant la transformation de l'ancien hall du collège en deux nouvelles classes ont été comptabilisées. Le résultat final est un montant inférieur de Fr. 62'000.- au préavis de demande de crédit.

La commission du suivi, dans laquelle il y a un représentant de la Commission des finances, a été informée de la situation.

Cette dernière a aussi été informée du fait qu'une remarque a été faite par le canton, lors de la demande de transformation, sur la non-conformité des barrières d'escaliers de l'ancien collège. En effet les normes de hauteur des barrières et l'espace des barreaux ont été modifiés depuis la construction. La commission du suivi a aussi été informée qu'une sensation de froid planait dans les deux nouveaux locaux. Ce provient en partie du fait que les nouveaux locaux sont dotés de verres à l'isolation de plain-pied performante, contrairement aux verres des « haut jour » qui datent de la construction de l'ancien collège.

La commission du suivi est du même avis que la Municipalité : régler ces deux problèmes en utilisant le crédit restant, sous réserve d'une information au conseil et de l'accord de la Commission des finances.

1. Les barrières à barreaux métalliques seront remplacées par des panneaux de verre feuilleté couleur verte, rappelant la couleur des portes de classes.

Cette solution sécurisera les escaliers et sera d'un entretien pratique pour les concierges. Coût devisé Fr. 44'000.-.

2. Les verres des « haut jour » seront remplacés par des verres à faculté isolante plus performante, ce qui améliorera le confort des utilisateurs. Coût devisé Fr. 4'000.-

Nous portons à votre connaissance notre intention, donc la première condition est remplie. Pour la deuxième condition, la Commission des finances a donné son accord hier.

Nous remercions les deux commissions, de suivi et des finances, pour leur esprit constructif.

Il est impensable que la commune ne soit pas aussi stricte avec elle-même qu'avec les citoyens, d'autant plus que nous avons été avertis par le canton de la non-conformité des barrières et qu'il s'agit d'une école.

De plus, la commission du suivi a été informée qu'une étude a été entreprise afin de détecter la présence d'amiante dans le collège.

Trois endroits ont été relevés :

1. sous un évier : les travaux ont été entrepris dans le but de son élimination
2. sur le support d'un luminaire : travaux d'élimination également effectués.
3. dans la chaufferie : ce problème sera revu lors de la transformation du système de chauffage préconisée dans l'étude de l'extension 3^{ème} étape.

La commission du suivi a également été informée que l'architecte a été mandaté afin de faire une étude sur la sécurité des faux plafonds. La solution suivante a été adoptée :

mandater le plâtrier-peintre qui a effectué les travaux d'extension 2^{ème} étape afin de faire quelques sondages dans le but de s'assurer que les faux plafonds ne représentent aucun danger. Ce travail a déjà été fait et les factures y relatives sont comprises dans les travaux de transformation du hall de l'ancien collège.

La commission du suivi a aussi été informée des derniers développements de l'étude de l'extension du collège 3^{ème} étape, plus particulièrement des locaux complémentaires, soit local de chaufferie, local de stockage des plaquettes, local de rangement ou de protection civile, deuxième appartement de fonction. Ces locaux n'étaient pas prévus dans les préavis y relatifs car l'analyse sur le système de chauffage n'était pas assez avancé.

Nous avons reçu le rapport de l'ingénieur en chauffage et la Municipalité s'est ralliée aux conclusions de ce dernier : installer deux brûleurs, un à bois-plaquettes, l'autre à mazout. Un préavis comprenant toutes les informations sera présenté en séance du Conseil du 25 juin afin de financer les honoraires d'étude de ces locaux complémentaires.

Espace Cancoires

La commission de gestion a décidé d'inspecter le chantier dans sa visite annuelle, qui a eu lieu le 23 mai.

Une séance avec la commission du suivi a été faite le 19 mai avec l'ordre du jour suivant :

Avancement des travaux :

La sous-toiture a été posée, le plâtrier est en train de monter les murs intérieurs, les forages pour la pompe à chaleur seront creusés dans la quinzaine et le menuisier va poser sous peu les fenêtres du rez et du premier étage.

Sécurisation et contrôle d'accès :

Etant donné le grand nombre et la diversité des utilisateurs de ce bâtiment, la Municipalité a opté pour le système avec cartes magnétiques multi-sites géré par ordinateur. Ce système est souple, efficace, facile à gérer et peut s'étendre à tous les bâtiments propriétés de la commune. Il peut, si besoin est dans le futur, être complété par des caméras et relié à un poste de police par exemple. Le supplément de coût pour un tel système, soit environ Fr. 25'000.-, sera porté sur un compte d'attente. Un préavis traitant du contrôle d'accès de tous nos bâtiments sera soumis au Conseil lorsque nous aurons tous les éléments nécessaires. L'extension du collège 3^{ème} étape comprendra déjà les tubes pour l'intégration d'un tel système.

Teintes et choix des matériaux :

La commission de suivi a été informée sur les intentions des choix de couleurs et de matériaux, aucune remarque n'a été émise.

Extérieurs : la Municipalité a décidé d'opter pour une couleur de façades identique à celle de la Grande Salle. La toiture sera en Eternit couleur gris foncé, la ferblanterie en zinc titane, les caissons de stores gris foncé métallisé, les coulisseaux et tablettes en aluminium naturel éloxé.

Intérieur : Cage d'escaliers : carrelage gris moyen; locaux aînés et jeunes : carrelage crème; toutes les salles d'eau : carrelage crème, appartement : parquet chêne nature; nursery-garderie : sol en linoléum de couleur non encore définie. Le blanc dominera pour tous les murs et plafonds.

Sentier des Oches

Des travaux sont nécessaires pour garder ce sentier praticable. Mais, étant donné que l'agrandissement de la Grande Salle a supprimé la possibilité à ce sentier d'atteindre la place du village et qu'un trottoir existe déjà le long du chemin de la Cure, la Municipalité

a décidé de vendre la parcelle aux riverains. Pour ce faire, la Commission des finances a donné son accord.

Une première séance a été organisée avec les riverains le 7 mai. Une deuxième séance est prévue le 18 juin pour collationner les desiderata des riverains afin de se partager la parcelle. Cette façon de faire permettra à certains riverains de créer leur place de parc exigée par le règlement et à d'autres d'agrandir leur jardin.

Je vous remercie de votre attention ».

M. M.-E. FAVRE remercie M. G. MOSER et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS :

« Espace Cancoires

Pour répondre à la question de M. Favre au sujet du courrier adressé par Mme Rusconi au Président du Conseil communal et dont nous avons reçu copie à l'issue de votre dernière séance, voici ce que nous pouvons vous répondre :

Les différents entretiens que j'ai et que nous avons eus en délégation municipale avec Mme Rusconi ont porté sur une collaboration de celle-ci avec la commune de Belmont quant à la gestion de la nursery-garderie qui aurait sa place dans « l'Espace Cancoires », ceci selon les directives de la LAJE. Il est à relever que les premières informations émanant de la FAJE étaient quelque peu imprécises pour nous et de ce fait aussi pour Mme Rusconi. Mais au fur et à mesure que les informations se précisaient, elles étaient transmises.

Dès le début des discussions, Mme Rusconi a été informée que la condition d'utilisation des locaux de « L'Espace Cancoires » serait de faire partie du futur réseau en création de Pully, Paudex, Belmont, Lutry (PPBL). Face à certaines réticences de sa part, la Municipalité a proposé d'étudier la possibilité de garder une certaine autonomie pour sa structure, avec un éventuel interface entre elle, la commune et le réseau.

Malheureusement cette option n'entraîne pas dans le règlement d'application de la LAJE. Il est à relever également que Mme Rusconi a été, dès le début des travaux dans « L'Espace Cancoires », impliquée dans le choix des divers aménagements.

L'échéance du bail de Mme Rusconi étant connue au 31 décembre 2009, elle a en effet sollicité un entretien auprès de la Municipalité et auquel a participé Mme Maillefer, secrétaire générale de la FAJE, qui pouvait répondre à quelques questions plus précises concernant les recommandations de la LAJE.

La Municipalité n'a jamais obligé Mme Rusconi à abandonner sa structure au profit d'une Fondation, mais au contraire elle avait pensé que c'était pour elle une possibilité de garder la gestion presque totale de sa structure, hormis deux obligations principales :

- **priorité d'accueil aux enfants de la commune et ensuite du réseau,**
- **obligation de fournir tous les éléments comptables en vue d'obtenir les subventions versées par la FAJE.**

Par contre, il est vrai que Mme Rusconi perdait son statut d'indépendante et que son personnel éducatif, ainsi qu'elle-même, devenaient salariés de la Fondation ou de toutes autres formes juridiques mises en application.

Suite à ces rencontres et à ces informations, Mme Rusconi n'a pas souhaité donner suite à cette collaboration, car elle ne désirait pas perdre son statut d'indépendante après avoir investi beaucoup d'énergie à la création de sa structure privée. Elle n'était pas d'accord avec le mode de facturation préconisé par la LAJE, ainsi que sur les priorités d'accueil édictées par le réseau (PPBL).

Au vu de ce qui précède la Municipalité a donc pris acte de la décision et du courrier de Mme Rusconi et vous présentera en septembre un préavis : « Demande de crédit pour la mise en service d'une nursery-garderie ainsi que son statut juridique »

Concernant le poste de responsable pédagogique

Le terme susmentionné correspond à une directrice de structure, mais avec la possibilité de parfaire sa formation, si nécessaire, dans les deux ans suivant son engagement. La Municipalité n'a pas le désir absolu d'engager un PDG (CEO) mais doit répondre aux exigences du Service de la protection de la jeunesse (SPJ).

Son rôle, selon l'annonce, sera de préparer toute la mise en service de la structure, en collaboration avec votre serviteur qui travaille aussi dans le domaine de l'éducation, mais qui ne sait pas tout...nul n'est parfait ! C'est-à-dire tous les points mentionnés en première partie d'annonce et ensuite dès l'ouverture, d'assurer la direction de la structure (gestion du personnel, de l'occupation par les enfants, des relations avec les parents ainsi que les relations administratives vraisemblablement assumées par les services administratifs de la commune).

Suite à la parution de l'annonce, nous avons reçu 22 candidatures. Dans un premier temps, 11 dossiers ont été retenus et au final 5 personnes ont été auditionnées, dont une habitante de Belmont, entre ce lundi et mercredi. Nous vous communiquerons le nom de la « perle rare » lors de votre prochaine séance du Conseil communal du 25 juin.

Noms de la future structure nursery-garderie et de l'UAPE

La Municipalité souhaite donner un nom aux structures d'accueil préscolaire et parascolaire de Belmont. Je demande donc à Monsieur l'huissier de service de vous distribuer, à la fin de mes communications, un bulletin de participation qui vous permettra de proposer à la Municipalité un nom pour chacune de ces structures. Le personnel communal est également invité à participer à ce concours. Le candidat ou la candidate ayant proposé le nom le plus marquant ou original et dont la proposition sera retenue par votre Exécutif, se verra offrir une journée dans la structure de son choix...Non je plaisante, les deux gagnants recevront chacun un bon de Fr. 100.- à faire valoir au restaurant « La Principessa ». Alors que les plus inspirés gagnent.

Je vous remercie de votre longue attention ».

M. M.-E. FAVRE remercie Mme C. DUPERTUIS et cède la parole à M. P. MICHELET :

« Quartier du Blessoney

Le chantier se termine par la mise en place des plantations ainsi que le marquage de la signalisation horizontale.

Le chemin de Champ-Pevy a été mis en circulation bidirectionnelle à la demande des riverains. Dans le but d'éviter le transit, le projet comprenait, à leur demande, la pose d'une barrière afin d'empêcher l'accès depuis le chemin du Blessoney. Dans le but de s'assurer que la volonté initiale était confirmée, les riverains sont appelés, via un sondage, à confirmer ou à infirmer la pose de la barrière. De l'issue de ce sondage dépendra la décision municipale.

Route du Signal

Les travaux se poursuivent selon le programme. Des travaux supplémentaires ou complémentaires nous obligeront à venir vers vous, via un préavis, pour vous demander un crédit complémentaire.

Portail Ouest

L'enrobé final a été posé. Le marquage ainsi que les derniers aménagements s'effectueront ces prochains jours.

Nouveau véhicule

Lors de votre séance du 10 avril 2008, vous nous aviez accordé un crédit pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services extérieurs. Après une attente d'une année, nous avons enfin reçu ce véhicule que vous avez pu admirer en entrant. Je vous remercie de votre attention ».

M : M.-E. FAVRE remercie M. P. MICHELET et cède la parole à Mme C. SCHIESSER :

Temple St-Martin

Votre décision du 23 avril dernier n'ayant pas suscité de référendum, les travaux pour la réfection de la façade Ouest du temple ont commencé le 18 mai. Durant toute la période des travaux, les cultes qui auraient dû s'y dérouler, se tiendront à la Grande Salle.

Eglise St-Nicolas de Flüe

Nous venons d'être informés que, lors de travaux ordinaires de peinture, la présence d'une catégorie particulièrement dangereuse d'amiante a été décelée dans les parois de la nef et sous la galerie. Des travaux ont donc été immédiatement commandés et sur la base des indications des entreprises, le coût de cette opération est estimé à environ Fr. 33'000.-.

Compte tenu de la clé de répartition actuellement en vigueur dans la convention entre les communes de Belmont, Pully et Lausanne, c'est un montant extrabudgétaire de près de Fr. 7'400.-- qui sera à notre charge (soit 22.25% du montant total).

Je vous remercie de votre attention ».

M. M.-E. FAVRE remercie Mme C. SCHIESSER.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. P. FARDEL :

Hier soir, la CCU a participé à une 1^{ère} séance avec la Municipalité concernant le plan général d'affectation de la commune. La Commission municipale d'urbanisme, représentée, par MM. Lüscher et Vallotton ont présenté les grandes lignes de leur rapport. Bien sûr, les membres de la CCU n'ont pas eu matériellement le temps d'approfondir les questions soulevées et en faire rapport pour le CC de ce soir. Cela sera chose faite lors d'un prochain conseil.

M. M.-E. FAVRE remercie M. P. FARDEL.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

M. J.-C. BARTOLACELLI informe que La CCAR n'a pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2009

« Remplacement du véhicule « CARRARO » des Services extérieurs »

Commission technique : M. BELARDINELLI, Président, MM. METTRAUX, J.-P. VALLOTTON

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO MM. HENCHOZ, PASCHE

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. METTRAUX pour la lecture du rapport de la CT et l'en remercie.

M. M.-E. FAVRE cède la parole à Mme JUILLERAT pour la lecture du rapport de la CF et l'en remercie,

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis.

Vote : **Le préavis municipal N° 04/2009 est accepté à l'unanimité..**

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2009

« Plan directeur communal de gestion des déchets »

Commission technique : M. HULMANN, Président, Mme HIRT, M. P. FAVRE

M. HULMANN fait la lecture du rapport de la CT et M. M.-E. FAVRE l'en remercie.

M. M.-E. FAVRE donne lecture d'un amendement déposé par quatre conseillers communaux, par ailleurs tous membres de la commission des finance, au sujet de l'éventuelle création d'une déchèterie, objet figurant dans le plan de gestion des déchets et au quel ils sont opposés.

M. M.-E. FAVRE cède la parole à M. PASCHE qui développe les arguments retenus par les signataires de l'amendement, concernant les incidences financières et les inconvénients bien réels que cette réalisation provoquerait.

M. M.-E. FAVRE remercie M. PASCHE et ouvre la discussion :

M. MICHELET apporte quelques précisions quant à la gestion des déchets communaux, qui sont plutôt de l'ordre général et cantonal, et a fait l'objet de longues réflexions dans le cadre de Lausanne région.

Donc il est apparu nécessaire à la Municipalité d'avoir une ligne politique et directrice pour savoir ce que l'on voulait faire. C'est dans cet esprit qu'un expert a été mandaté pour fournir des orientations dans l'objectif qui lui avait été donné. A partir de là, le rapport a été pris tel quel et remis au conseillers sans être modifié.

La Municipalité prend acte des arguments fondés par la CF et souligne son intention d'avoir voulu le débat de ce soir, afin de récolter le plus d'avis du conseil, de manière à pouvoir orienter leur futur politique en matière de gestion des déchets. Il rappelle que ce plan directeur communal peut être modifié en tous temps.

Concernant la création d'une éventuelle déchèterie communale, la Municipalité n'écarte pas une collaboration avec d'autres communes.

M. CHAPALAY trouve ce rapport, pris tel quel, particulièrement « indigeste » et souhaite qu'il soit allégé dans le cas où il serait mis sur le site Internet de la commune.

M. GRAUL revient sur une taxe anticipée d'enlèvement qui se prélevait lors d'achat de frigos, TV, congélateurs, est qui a été supprimée. Il soulève le cas des déchets encombrants des immeubles du Burenos et se demande combien de camions aura-t-il fallu pour leurs débarras !

M. CIOMPI abonde dans le sens des arguments de M. PASCHE, qu'il trouve tout à fait pertinents. Il estime le montant prévu très et trop conséquent si le projet de déchèterie

n'a pour but que de résoudre principalement le dépôt des déchets encombrants sur la chaussée lors du ramassage. En somme pour résoudre un problème "d'esthétique".

M. GILLIERON est également convaincu par les arguments de M. PASCHE. Il abonde également dans le sens des remarques de M. CHAPALAY et trouve dommage que ce rapport ait été repris tel quel, sans le réadapter, pour le transmettre au conseil.

Il propose que ce plan soit retourné à la Municipalité en la priant de bien vouloir le modifier en conséquence.

M. CAVIN a pris connaissance avec intérêt de ce plan directeur et a été tranquilisé par les précisions données par M. MICHELET quant à ce rapport donné tel quel. Il revient sur les différents éco-points, notamment ceux se trouvant au Burenoz qui ne suffisent pas, obligeant de ce fait les habitants à entreposer leurs déchets aux alentours. Il est absolument nécessaire, dans le cadre des réflexions, de se pencher sur ce problème.

M. DELAPLACE n'est pas particulièrement pour les déchèteries, mais comme le plan directeur communal en prévoit une au chemin de l'Épine, il ne faut pas « s'en mettre une dans le pied ». Un amendement modifie les conclusions. Ici, ce soir on ne parle pas d'un projet de déchèterie, on parle d'un projet d'un plan directeur communal des déchets. Il en déduit que le préavis n° 05/2009 concerne ce plan directeur, que l'amendement qui est proposé n'est pas à sa place ici, puisque le préavis municipal mentionne « Au cas où une déchèterie serait faite, ou envisagée, elle ferait l'objet d'un préavis spécifique ». Il suggère donc de ne pas voter pour cet amendement et de laisser toute liberté pour développer ou appuyer les arguments présentés au moment où un préavis municipal viendrait à être proposé au conseil concernant la réalisation d'une déchèterie.

M. JAN appuie les arguments de M. DELAPLACE. Il rappelle que nous votons un plan de gestion des déchets et que cela n'est pas une autorisation implicite de réaliser des projets décrit dans le plan de gestion. Il relate également les trajets effectués par les camions des déchets encombrants et estime qu'une déchèterie coûterait moins de Fr. 500.- par habitant répartis sur 4 ans, et les frais d'exploitation coûteraient moins de Fr. 1.- par habitant et par semaine, ce qui est peu à l'heure actuelle. Il propose d'accepter les conclusions de préavis, mais sans l'amendement.

M. PASCHE se demande si l'interprétation que se fait M. DELAPLACE n'est pas restrictive, car on ne parle pas de projet, mais d'objet. On nous demande d'approuver un plan qui est formé de plusieurs éléments, qui forment un tout. C'est pour cette raison que l'amendement a été déposé. Il veut être sûr que l'acceptation du plan directeur par le conseil ne sera pas utilisé pour lui forcer la main ultérieurement, en considérant que, dès lors, le conseil s'est prononcé en faveur d'une réalisation de déchetterie. La CF souhaite éviter tout quiproquo. Il relève également les délais brefs de réalisation à respecter, pour une demande de subvention de déchèterie, subvention nécessaire vu le coût élevé.

M. GIRARD relève que l'on ne va pas voter sur une déchèterie, mais le conseil vote quand même, avec ce plan directeur, le principe de la création éventuelle d'une déchèterie, qui est à son avis un élément essentiel. Il rappelle que l'on a parlé des coûts de la déchetterie, mais si création il y avait, on devrait économiser également des frais de ramassage de déchets ! A-t-on une idée des économies que l'on pourrait faire ?

M. GRAUL rappelle qu'il s'agit d'un plan directeur. Lors de la création d'une déchèterie, la Municipalité présentera au Conseil un préavis municipal en bonne et due forme. S'il

est décidé à mettre des éco-points dans différents endroits, un préavis municipal sera également soumis à l'approbation du Conseil !

Nous sommes là pour une vaste étude afin de savoir où on pourrait améliorer la gestion des déchets communaux ! Il rappelle que ce plan directeur peut être modifié en tout temps !

M. G. MUHEIM prend la parole pour répondre à toutes les interventions faites à ce stade de la discussion.

Il rappelle qu'en 1989, la Municipalité avait opté pour la solution des containers, afin de ne pas avoir les mêmes désagréments qu'une commune voisine.

Il rappelle le second pas fait avec la réalisation de la compostière régionale sur le haut de la commune.

Concernant le rapport décrit par certains comme « indigeste », il a été présenté à la Municipalité tel quel. Il rappelle également que c'est un professionnel qui connaît très bien notre commune qui l'a réalisé.

Concernant les endroits des éco-points, il est extrêmement difficile de contenter tout le monde.

La Municipalité a besoin d'un fil conducteur, d'où la présentation de ce rapport aboutissant sur ce débat instructif.

Il rappelle que ce préavis est un plan directeur d'intention et non une demande de crédit.

L'amendement proposé par 4 conseillers, membres de la CF, est parfaitement louable.

La précision donnée par M. DELAPLACE est juste.

La densité des trajets des camions d'encombrants n'est pas connue par la Municipalité.

Il se réfère cependant à la déchèterie de la Peraudettaz, où il semblerait que, suite à l'ouverture de la déchetterie, la densité des camions aurait diminué.

Les vignettes de taxe anticipée ont été abrogées et il est vrai que la déchèterie ne pourra se faire que par voie de préavis. Il en est de même pour les éco-points qui ne peuvent être prévus que par voie budgétaire pour le moins.

Concernant ce plan directeur communal, il est évident qu'il sera évolutif et qu'il peut subir des modifications.

Il propose donc de continuer le débat de fond.

M. DELAPLACE n'est toujours pas pour les déchèteries, mais accepte volontiers la remarque de M. PASCHE qui dit « pas projet, mais objet ». Cela amène deux réflexions :

1) On peut voter sur un objet pour peu qu'il ait été accepté à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas. Ce soir, on ne décide pas si on aura ou non une déchèterie à Belmont !

2) Il rappelle également que ce soir on accepte le principe d'un plan directeur qui contient des indications techniques, que l'on utilisera ou non pour l'intérêt de la collectivité. Pour l'éventuelle réalisation d'une déchèterie, c'est clairement dit par la Municipalité qu'un préavis spécifique sera nécessaire. Ce n'est pas ce soir que nous devons voter sur la création d'une déchèterie.

M. PASCHE relève que leur souci principal est d'avoir l'assurance claire que le « oui » a un tel projet ne signifie pas un « oui » à la déchèterie.

M. CIOMPI abonde dans le même sens. Pense qu'il n'est pas possible d'accepter avec une réserve.

M. CHAPALAY soulève que la solution est simple, à un moment donné, il y aura une demande pour un crédit d'étude concernant cette déchèterie. C'est donc à ce moment-là que l'on se déterminera.

M. JAN souligne également qu'un plan directeur est fait pour être modifié. Ce débat va certainement interpeller la Municipalité qui, le moment venu, présentera un préavis bien pensé ! Il est donc confiant et propose d'accepter ce plan directeur communal.

M. GRAUL relate les faits qui s'étaient présentés lors de la décision de la création de Tridel.

M. PASCHE souligne le souci de clarté et se réfère au point 4 « Actions à entreprendre » 1^{er} alinéa les actions suivantes **devront** être entreprises ...

M. G. MUHEIM précise que le plan directeur communal n'est nullement une caution pour la création d'une déchèterie qui ne peut être acceptée que par voie de préavis. Il est juste de parler d'un crédit d'intention pour d'autres préavis comme l'Espace cancoires ou pour la Grande salle. Il confirme que le plan directeur communal est nécessaire à la planification des infrastructures communale en matière de gestion des déchets. Il donne encore quelques précisions concernant Tridel.

M. GILLIERON approuve la crainte formulée par M. PASCHE.

Se référant à ce qu'il a appris à l'école entre le futur et le conditionnel, propose la modification rédactionnelle suivante : « Dans le but d'atteindre les objectifs visés, les actions suivantes *devraient* être entreprises et non pas *devront* ».

Mme A. RECCHIA estime que cette modification n'est pas nécessaire car le préavis est clair.

M. G. MUHEIM souligne que ce que propose M. GILLIERON est 100% de compétence municipale, puisque l'on vote la conclusion mais pas le texte du préavis. Néanmoins après une brève concertation entre collègues municipaux, Monsieur Muheim, au nom de la Municipalité, décide de changer dans le préavis le verbe *devront* par *devraient*. Il demande au conseil s'il accepte ce changement d'accord.

M. M.-E. FAVRE relève que la Municipalité informe le Conseil de la modification du texte du préavis de manière suivante, point n°4, première phrase. Le texte actuel est le suivant: "Dans le but d'atteindre les objectifs visés, les actions suivantes *devront* être entreprises". Le nouveau texte est le suivant: "Dans le but d'atteindre les objectifs visés, les actions suivantes **devraient** être entreprises".

Le Conseil prend donc note que le point 4 est modifié dans ce sens,

M. GIRARD relève que cela satisfait entièrement aux réticences de la CCU.

M. PASCHE, devant les assurances formulées par la Municipalité et devant l'appui reçu de part et d'autre est habilité par ses co-signataires à retirer leur amendement sur la base de ce nouveau texte.

M. G. MUHEIM remarque que pour conforter finalement ce « *devraient* », il faut aller à la page 28 du rapport, 5^e alinéa où l'on peut lire le mot "proposé" et non pas imposé.

La parole n'étant plus demandée, M. M.-E. FAVRE rappelle :

- que l'amendement a été retiré
- qu'au point 4 du préavis, la modification est la suivante: « Dans le but d'atteindre les objectifs visés, les actions suivantes **devraient** être entreprises »

Avant de passer au vote, il relit les conclusions du préavis n° 05/2009.

Vote : le préavis N° 05/2009 est accepté à la majorité et moins 4 abstentions.

8. Election du bureau du Conseil « du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 »

Président :	M. M.-E. FAVRE se représentant, est élu par 31 voix.
1 ^{er} vice-président	Mme H. PINTO se représentant est élue par 33 voix
2 ^e vice-président	M. C. DUPERTUIS se représentant est élu par 32 voix
1 ^{er} scrutateur	Mme A. RECCHIA se représentant est élue par 32 voix
1 ^{er} scrutateur	M. M. MARKIDES est élu par 30 voix
2 ^e scrutateur	Mme P. SALATHE se représentant est élue par 32 voix
2 ^e scrutateur	M. M. BELARDINELLI est élu par 32 voix

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. CHAPALAY a lut dans le 24 Heures « les communes voisines ne veulent pas payer les abonnements des jeunes lausannois ». Quelle est la position de la Municipalité de notre commune ? Pour sa part, il estime que si la commune de Lausanne désire offrir les abonnements aux jeunes lausannois, elle doit en assumer l'entière responsabilité.

M. MUHEIM souligne que c'est également l'avis de la Municipalité de Belmont ! Cependant, un prochain avis sera diffusé par la Commune de Lausanne aux communes voisines.

* * * * *

La parole n'étant plus demandée, M. M.-E. FAVRE lève la séance à 22 h. 40 et remercie tous les participants pour leur collaboration et leur souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Claudine JACQUAT

Présidente

Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc